

Les partenaires du dispositif :



Terreau Paysan est membre du réseau national RENETA dont il partage les valeurs de solidarité, de coopération et d'éducation populaire. Ce réseau de praticiens au service de la création d'activités agri-rurales est un lieu d'échanges et de ressources pour les espaces-test au niveau national.



Crédits photos : Alarc Stéphan et Amélie Pelleitier / Ne pas jeter sur la voie publique



## ESPACE-TEST AGRICOLE EN ARCHIPEL



### POUR EN SAVOIR PLUS :

**Terreau Paysan**  
Maison du Paysan  
ZAC de la Gueiranne  
83 340 LE CANNET DES MAURES  
Tel : 09 70 40 68 69 / 06 59 73 44 89  
Courriel : [terreapaysan@gmail.com](mailto:terreapaysan@gmail.com)

Avec le soutien financier de :



**Un dispositif innovant pour tester son projet agricole avant de se lancer**

# Un espace-test, kesako ?

Les créations d'activité en agriculture sont de plus en plus assurées par des **personnes non issues du milieu agricole** qui se heurtent à de nombreux obstacles : accès au foncier, intégration au milieu local, manque d'expérience et de savoir-faire...

- L'**Espace-test agricole** est un dispositif d'accompagnement innovant qui permet à des porteurs de projet agricole de démarrer progressivement une activité de production, dans un cadre sécurisant, pour une durée de 1 à 3 ans. Cela permet de vérifier la faisabilité et la viabilité de leur projet d'installation.
- Terreau Paysan est un Espace-test en **archipel qui comporte plusieurs lieux-test** où se déroulent des tests d'activité et qui héberge différentes productions : maraîchage, pépinière, élevage caprin.



Pour tous les candidat-es à la création d'activité agricole dans le Var qui souhaitent :

- **Mûrir leur projet** professionnel.
- **Vérifier l'adéquation** entre leur projet de vie et leur projet professionnel.
- Vérifier leurs **capacités à gérer** une ou des productions agricoles.
- **Conforter leurs savoir-faire** et leurs compétences.
- **Expérimenter** la faisabilité technique et économique de leur projet.

A qui ça s'adresse ?

# Quel accompagnement ?

Un parcours d'accompagnement personnalisé est proposé au fil de l'avancement du projet de création d'activité :

- **Avant le test**
  - Entretien d'accueil pour identifier les besoins de la personne.
  - Stage en ferme pour favoriser l'immersion dans le monde agricole.
  - Accompagnement à l'admission en test.
- **Pendant le test**
  - Accompagnement global du projet (administratif, comptable, commercial...).
  - Appui technique par des tuteurs paysans et des conseillers.
- **En sortie de test**
  - Appui à la recherche de nouveau foncier.
  - Appui aux démarches de création d'entreprise ou accompagnement à la réorientation du projet professionnel.

En fonction des situations, les moyens suivants peuvent être mis à disposition :

- **Un hébergement juridique** : n° SIRET pour permettre la vente, statut social via le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), couverture pour les accidents du travail et la responsabilité civile professionnelle.
- **Des moyens de production** : terrain agricole adapté, équipements, matériel...
- **Un collectif de partenaires** autour de l'ADEAR pour favoriser l'appui technique, l'ancrage local et la coopération.

Avec quels moyens ?